



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

M. Jean-Nat. Karakash
Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI)

☎ 032 886 43 99 📱 079 670 58 61

Péréquation verticale, le Conseil communal en colère

Le Conseil communal de Val-de-Travers a pris connaissance du projet de suppression de la péréquation verticale exposé dans le rapport 12.032 Péréquation financière du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Même s'il n'a été ni associé, ni consulté, ni même informé préalablement, le Conseil communal ne se privera pas pour autant de donner son avis. Il exprime d'ores et déjà sa ferme opposition à la proposition du Conseil d'Etat, qu'il combattra avec détermination. Il s'y ajoute une colère certaine face aux arguments fallacieux avancés dans le rapport, dont le ton méprisant envers les communes financièrement les plus faibles du canton n'arrange rien.

Dans les faits, l'abandon de la péréquation verticale est un report de charges de l'Etat sur les communes, qui cible en l'occurrence les communes les plus pauvres du canton. Un tel démantèlement aurait des conséquences néfastes non seulement sur la cohésion cantonale, mais également sur les plus de 13'000 citoyens qui vivent dans les communes actuellement bénéficiaires de la péréquation verticale.

Le Conseil communal de Val-de-Travers considère que les victimes potentielles de la proposition du Conseil d'Etat doivent s'impliquer dans le débat pour faire valoir leurs arguments et leurs propositions. Une invitation a été lancée à toutes les communes bénéficiaires de la péréquation verticale, afin de déterminer une position commune et décider des actions à entreprendre.

Val-de-Travers, le 4 juillet 2012

